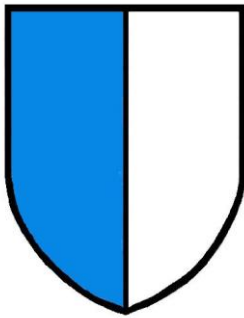


Préavis municipal No 13/2021 concernant un crédit d'étude relatif à un projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud)

---



**COMMUNE DE COSSONAY**  
**MUNICIPALITE**

Cossonay, le 1<sup>er</sup> novembre 2021/taz

Préavis No 13/2021  
au Conseil communal

**concernant un crédit d'étude relatif à un projet de mise en  
séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et  
éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable  
sur la route de Morges (secteur Sud)**

## Table des matières

<b>DESCRIPTIF DE L'ETUDE A REALISER.....</b>	<b>3</b>
<b>PERIMETRE DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>COUT DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit d'étude pour le projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud).

Sur ce tronçon, une première étape de travaux a été réalisée en 2018 et 2019 (cf. préavis municipal 02/2018 projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord)).

Il s'agit maintenant d'envisager des travaux similaires, pour le secteur Sud de la route de Morges.

### **Descriptif de l'étude à réaliser**

L'étude va s'étendre sur les thèmes suivants :

- Réseau d'assainissement
- Aménagements routiers
- Mobilité douce

#### Réseau d'assainissement

Une partie de ce projet s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE, mesure 5, mise à jour 2016) qui a notamment pour objectif la mise en séparatif du réseau communal.

#### Aménagements routiers et mobilité douce

Le concept définitif des aménagements routiers et de mobilité douce sera intégré au projet de mise en séparatif du secteur Morges Sud et ces aménagements seront réalisés simultanément.

Dans le cadre du développement de différents plans de quartier (PQ) et plans partiels d'affectation (PPA) le long de la route de Morges, dont le PQ Chien-Bœuf Sud (ou projet Eolia), des aménagements sont prévus sur ce tronçon notamment pour la mobilité douce.

La route de Morges a fait l'objet de divers examens et pré-études pour définir ce qu'il serait adéquat de réaliser. Un bureau spécialisé aura la charge d'en actualiser le concept général. Il sera notamment analysé :

- les possibilités réelles d'aménagement de trottoirs et voies cyclables ;
- les meilleurs principes d'aménagement de voies cyclables en fonction des contraintes et réelles possibilités d'emprises : une seule ou deux bandes cyclables, pistes mixtes, etc ;
- les adaptations (si nécessaire), sur la base de ces possibilités, du "concept" général d'aménagements piétons et cyclables d'Urbaplan – C&G sur la totalité de la Route de Morges.
- les définitions et justifications des aménagements piétons et cyclables à réaliser à terme sur le tronçon d'assainissement Chemin de Chien-Boeuf – Chemin du Levant.
- la définition des possibilités de marquage d'une bande de chaussée centrale ou non (dans le secteur des arrêts de bus notamment).

### Périmètre de l'étude



### Coût de l'étude

Le détail ci-après présente le financement nécessaire à l'étude de ce projet.

Honoraires d'ingénieurs civils	CHF	42'323.-
Honoraires d'ingénieurs géomètre	CHF	10'000.-
Honoraires d'ingénieurs routier	CHF	1'060.-
Frais	CHF	1'500.-
Total HT	CHF	54'883.-
Divers et imprévus (env. 10%)	CHF	4'226.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>59'109.-</b>
<b>Arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>60'000.-</b>

Ci-après, le tableau usuel de la Bourse communale indiquant l'état d'endettement de la Commune.

Préavis municipal No 13/2021 concernant un crédit d'étude relatif à un projet de mise séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud)

<b>Préavis n°</b>	<b>13/2021</b>		
<b>Objet du préavis</b>	Crédit d'étude pour le projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur le Route de Morges (secteur sud)		<b>CHF 60'000.00</b>
<i>Montant du crédit soumis à approbation</i>			
<b>Estimation financière nette</b>			<b>60'000.00</b>
Coûts totaux			60'000.00
Participations de tiers			0.00
Subventions			0.00
<b>Financements prévu au bilan</b>			<b>60'000.00</b>
Emprunt			
Liquidités			<b>X</b>
<b>Estimation de la durée</b>	<b>12 mois</b> ou <b>1 ans</b>		
Début des travaux prévu	01.01.2022	Fin des travaux, prévu	31.12.2022
<b>Impact estimé sur le compte fonctionnement</b>	<b>N° compte</b>	<b>Taux</b>	<b>Année</b>
			<b>CHF</b>
			<b>6'000.00</b>
			<b>Fds 31.12.20</b>
Amortissements			10 ans
			60'000.00
			6'000.00
Prélèvement sur fonds de réserve/EU-EC	9280.3		0.00
			0.00
Prélèvement sur fonds de réserve/Eau	9280.6		0.00
			0.00
Charges de fonctionnement estimées			0.00
Recettes de fonctionnement estimées			0.00
Intérêts passifs calculés au taux moyen (charges d'exploitation)		0.00	0.00
			0.00
<b>Plafond d'endettement</b>			
Emprunt avant Préavis	01.11.2021		27'835'965.50
Préavis			<b>0.00</b>
			0.00
Emprunt si préavis accepté			27'835'965.50
Plafond d'endettement 2016-2021			60'000'000.00
Disponible			32'164'034.50
Art. 14 - Règlement sur la comptabilité des Communes:			
<i>Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges qu'il entraîne. L'article 4, chiffre 6 LC est réservé.</i>			

## Conclusions

Compte tenu des éléments précités, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 13/2021
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Préavis municipal No 13/2021 concernant un crédit d'étude relatif à un projet de mise séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud)

---

DECIDE :

- d'accorder le crédit d'étude pour le projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud) ;
- de financer ce projet par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ces travaux, CHF 60'000.-, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

L.S.

V. Induni

T. Zito

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis :  
mardi 9 novembre 2021 à 18h00, Bâtiment administratif, salle A.